

Le droit au logement bafoué : nouvelle tragédie à Paris

Une nouvelle tragédie a frappé des familles immigrées mal logées à Paris. Après le drame de l'hôtel Opéra en Avril qui fit 27 morts, un incendie a ravagé un immeuble du Boulevard Vincent Auriol qui abritait des familles en attente d'un logement social ; le bilan encore une fois est terrible : 17 morts (dont 14 enfants) et plusieurs blessés graves.

Nous exprimons notre tristesse et notre solidarité aux familles et aux proches des victimes, mais aussi notre colère.

Il n'y a pas de fatalité à ce drame : il y a en France 800 000 SDF, des milliers de demandeurs d'asile à la rue et 3 millions de mal logés. La spéculation immobilière effrénée empêche aujourd'hui les salariés les plus modestes de se loger décemment, en particulier dans les centres urbains. Les familles monoparentales sont de plus en plus en difficulté pour se loger. Rien n'est fait pour reloger les personnes vivant en situation de surpeuplement, d'hébergements précaires ou insalubres, dans des taudis ou des bidonvilles.

Face à cette situation, et face à de tels drames, les grandes déclarations de principe des pouvoirs publics ne suffisent pas : il faut maintenant que des dispositions soient prises pour :

- répondre aux besoins des familles sinistrées par des mesures exceptionnelles ;
- recenser dans tous le pays, et pas seulement à Paris, les logements dangereux ;
- faire appliquer la loi de réquisition des logements vides ;
- engager la réalisation de vrais logements sociaux accessibles aux ménages modestes et aux familles nombreuses ;
- mettre en place une politique ambitieuse permettant à chacun de pouvoir être logé dans des conditions décentes et à un prix abordable.

Le droit au logement est un droit fondamental inscrit dans la Constitution française et dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Les pouvoirs publics ont la responsabilité de faire respecter ce droit : ils doivent le mettre en oeuvre par des politiques publiques au niveau national et local, ils doivent agir et prendre leurs responsabilités ! Si ce n'est pas le cas, ils seront alors comptables des nouvelles tragédies qui pourraient survenir !

L'Union syndicale Solidaires participera à toutes les mobilisations pour faire respecter ce droit.

Un toit, c'est un droit !